

BILAN 2022

POLITIQUES ET ACTIONS DE LA COMMUNE DE GRIGNY AU TITRE DE L'UTILISATION DE LA DSU ET DU FSRIF

La loi du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et un Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

Ces deux dispositifs de péréquation doivent permettre, d'une part de déployer des actions de développement social urbain et de cohésion sociale, d'autre part de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France.

L'attribution de ces fonds repose sur des critères relatifs :

- aux charges particulières au regard des besoins sociaux de la population mesurées sur la base de la part des logements sociaux et l'importance des personnes couvertes par les prestations logements ;
- à l'insuffisance de ressources fiscales définie au regard du potentiel financier de la commune et du revenu moyen des habitants.

Au titre de l'année 2022, Grigny a été attributaire, des crédits suivants :

- ***14 884 280 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine,***
- ***4 856 488 euros au titre du Fond de Solidarité de la Région Île-de-France.***

Le présent rapport vise à rendre compte des politiques publiques et actions déployées avec les fonds perçus. Les projets présentés relèvent du budget de fonctionnement (dépenses des activités-fouritures, denrées, prestations de service et masse salariale des agents, hors fluides, entretien, maintenance et nettoyage des structures) et des investissements uniquement d'équipements, matériels et mobiliers spécifiques nécessaires aux activités. Les travaux de rénovation-réhabilitation des bâtiments ne sont pas pris en compte.

Le rapport est structuré sur la base de 11 grands axes d'intervention :

- I. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**
- II. SOUTIEN A LA PARENTALITE**
- III. ACTIONS POUR LA REUSSITE EDUCATIVE**
- IV. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**
- V. LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME**
- VI. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CITOYENNETE**
- VII. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**
- VIII. PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**
- IX. ANIMATIONS ET PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES**
- X. ACTION SOCIALE, SOLIDARITE ET SANTE**
- XI. AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET HABITAT**

Le tableau annexé retrace pour chacun de ces 11 grands axes, les dépenses 2022 effectuées, les recettes perçues (participations des usagers et subventions mobilisées), les montants de DSU et FSRIF ventilés et les restes à charges.

Au total, la ville aura consacré 30 902 604 euros à ces politiques et après déduction des divers financements, le reste à charge s'est élevé à 3 982 408 euros.

I. L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'ambition de la ville est de :

- Permettre un accueil de qualité des petits enfants,
- Faciliter l'accès à l'emploi et/ou à la formation des parents,
- Favoriser la réussite de l'enfant au travers d'actions innovantes et coordonnées pour faciliter, dès le plus jeune âge, les apprentissages futurs, la socialisation, le développement des facultés,
- Associer les familles, travailler des temps d'échange entre les professionnels et les parents et les accompagner dans leur fonction parentale et nouer des liens privilégiés avec les familles, préfigurant ainsi la future relation de la famille avec l'institution scolaire,

Pour ce faire, fonctionnent en permanence sur la Ville :

❖ **La Maison de la Petite Enfance** qui regroupe :

- La Crèche Collective qui possède une capacité d'accueil de 40 places,
- La Crèche familiale avec une capacité d'accueil de 70 places,
- La Halte jeux avec une capacité d'accueil de 20 places,
- Un relais assistantes maternelles,
- Le service coordination et le pool de remplacements.

Cette structure regroupe 57 professionnels pour son bon fonctionnement et 3 apprenties soit un total de 60 personnes.

❖ **Le Multi accueil « La caravelle »** dispose d'une capacité d'accueil de 35 places tout accueil confondu (régulier et occasionnel). 14 personnes y travaillent ainsi que 2 apprentis soit un total de 16 personnes.

❖ **La Halte-garderie des Sablons** d'une capacité d'accueil de 12 enfants avec un encadrement de 5 personnes.

❖ **La Classe Passerelle Petite Sirène**, est un lieu de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle. Il permet d'accueillir un groupe de 15 enfants sur l'année scolaire avec un encadrement de 2 agents. (1 éducatrice de jeunes enfants (EJE) et 1 enseignante de l'Éducation Nationale).

- ❖ **La Classe Passerelle Pégase** est également un lieu de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle. Il permet d'accueillir un groupe de 15 enfants sur l'année scolaire avec un encadrement de 2 personnes (1 enseignante de l'Éducation Nationale et 1 CAP Petite Enfance).
- ❖ **Les Premiers Pas**, cette structure a ouvert ses portes en septembre 2021 et comprend 15 places. Les locaux sont situés au-dessus de l'école « La petite sirène » aménagés et équipés en espace dédié à la construction et la découverte pour les très jeunes enfants. Dans le cadre d'une collaboration avec pôle emploi, cette structure est plus particulièrement réservée aux parents (presqu'exclusivement aux mamans) ayant besoin d'un mode de garde pour s'inscrire dans un cursus de formation professionnelle.

Sur l'année 2022, trois psychologues vacataires interviennent sur ces différentes structures.

En complément de la gestion de ses structures, la ville, dans le cadre de partenariat d'objectifs, accompagne la « Farandole » et la « Récré » avec l'octroi de subventions à hauteur de 29 147 euros et la mise à disposition de locaux. Ces deux associations concourent à la diversité des modes d'accueil sur la ville et au réseau d'écoute de la parentalité.

Les structures petite enfance de la ville bénéficient de subventions, notamment de la CAF et d'une participation des familles. Pour autant le solde à charge de la Ville demeure élevé, 1 895 223 euros sur l'exercice 2022, soit 50 % du coût.

II. LE SOUTIEN A LA PARENTALIE

Outre le rôle quotidien des professionnels de la petite enfance signalés ci-dessus, la collectivité déploie plusieurs dispositifs dans le cadre d'un réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), permettant aux parents et professionnels de travailler ensemble, pour mieux s'identifier et se comprendre avec un double objectif : renforcer la participation des parents à la vie de l'école pour la réussite des enfants et accompagner les projets des parents pour l'éducation de leurs enfants.

Il s'agit d'abord de l'organisation de temps partagés, de rencontres, de travaux collectifs sous des formats divers « les cafés des parents », « pépinière des projets de parents », « parents-prof, croisons nos savoirs », « la commission parentalité instaurée dans le cadre de la cité éducative », visant à développer les échanges, le partage d'expérience, à fluidifier les relations avec l'institution scolaire et à faciliter la co-éducation en débattant sur les choses de la vie quotidienne (le sommeil, la différence, le handicap, le harcèlement, le jeu, l'alimentation, le petit déjeuner, etc...).

En 2022, 19 cafés des parents ont été organisés, regroupant des parents de 21 écoles et de 2 collèges. Ils sont animés par une équipe pluridisciplinaire (la coordinatrice municipale, des enseignants, des animateurs et ATSEM de la ville, des bénévoles) et des 282 parents différents (238 mères et 44 pères) ont participé au cours de l'année.

Un partenariat est également développé avec des associations (UNICEP, ATD Quart Monde, Voisins Malins) qui visent à s'appuyer sur des habitants ressources pour recueillir la parole, identifier les attentes, les questionnements des parents, dépasser la méfiance ou le sentiment de non-légitimité, diffuser de l'information, des supports simples et adaptés pour les parents non francophones et ainsi promouvoir l'éducation et conforter le rôle de l'école.

En 2022, dans le cadre de la pépinière des projets de parents, 3 projets ont été conduits réunissant 44 parents dont 10 parents meneurs : création d'un groupe whatsapp pour faciliter la communication entre parents, formation à l'utilisation de l'application Klass Ly et réalisation d'un livret sur l'accompagnement de la scolarité des enfants.

La commune organise également toute au long de l'année, dans ses structures de quartiers et en extérieur, des ateliers et animations Familles permettant de réunir parents et enfants sur des temps communs pour partager des loisirs, des activités, pour faire des sorties ou découvertes ensemble et ainsi apporter un autre contenu aux relations du quotidiens.

L'effort financier consacré par la ville au soutien à la parentalité s'élève 343 049 € et n'est financé que pour 54 445 €.

III. LES ACTIONS POUR LA REUSSITE EDUCATIVE

Grigny est une des communes les plus jeunes de France (37 % de la population a moins de 20 ans), l'ensemble des écoles sont classées en REP + et le taux de pauvreté qui atteint 43 % de la population touche en particulier les enfants et les jeunes. (Les enfants de -15 ans représentent 30% de la population pauvre, soit environ 3 700 enfants). L'indice de position sociale (IPS) est de 71,96 dans les écoles et de 69,37 dans les collèges de la ville, soit les niveaux le plus bas de l'académie de Versailles. Le taux de réussite au baccalauréat pour les élèves de Grigny est de 62,1% (BAC G T Pro.) contre 91,0 % au niveau national.

La mobilisation pour la réussite de tous est la priorité majeure de la municipalité, elle est un axe stratégique du contrat de ville « Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne ».

La ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent et au-delà jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle. Les valeurs et principes de cette politique s'inscrivent dans une démarche de parcours éducatif et sont ainsi partagés avec les acteurs éducatifs et partenaires agissant dans ce domaine.

Cela s'est traduit par le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et par la mise en œuvre du Grand Projet Éducatif (GPE) au printemps 2017, préfiguration du dispositif des cités éducatives, instauré en septembre 2019 à Grigny et généralisé au sein de nombreux QPV.

La commune met à disposition d'importants moyens éducatifs dans chacune des 27 écoles primaires (15 maternelles et 12 élémentaires accueillant près de 4 280 enfants), avec notamment une dotation en fournitures et ouvrages par élèves et par classes et la mise en œuvre de bibliothèques-centres documentaires.

En 2022, la ville s'est inscrite dans l'appel à projet national sur la mise en place du socle numérique dans les écoles et a donc équipé toutes les classes d'élémentaires des 4 niveaux (CE1 au CM2) pour un coût de 511 387 €. Seules les classes de CP n'ont pas été dotées, elles le seront en 2024, avec les grandes sections maternelles.

Dans le cadre de l'accompagnement des familles face aux coûts de la scolarité des enfants, la ville attribue une calculette pour les élèves rentrant en sixième (9 898€), soit environ 500 collégiens, et un kit de fournitures pour tous les enfants d'élémentaires à la rentrée de septembre (60 667€), soit 2 525 bénéficiaires.

Sur le temps scolaire, tout au long de l'année et en partenariat avec les enseignants, la commune met en place au sein des écoles des activités sportives et culturelles organisées par les personnels municipaux spécialisés (éducateurs sportifs, professeurs d'enseignements artistiques...) et accueille à la Maison des Enfants et de la Nature des classes dans le cadre d'un programme co-élaboré en matière de sensibilisation et d'apprentissages à l'environnement et à la biodiversité.

La ville finance des sorties éducatives et des séjours éducatifs. Chaque année, toutes les classes de CM1 peuvent bénéficier de ce dispositif de découverte et d'apprentissage sur des thèmes diversifiés (nature, patrimoine, mer, etc...) d'une dizaine de jours, ce qui représente pour une très grande majorité d'enfants la seule possibilité de découvrir un milieu totalement nouveau et différent de son quotidien à Grigny. En 2022, 324 enfants ont participé à un séjour et le coût pour la ville s'est élevé à 101 068 euros.

La ville participe également aux actions menées par le réseau de soutien à la scolarité, aux 16 R.A.S.E.D., au contrat local d'accompagnement à la scolarité (270 enfants en 2022, dont 17 % de collégiens) et elle a créé des dispositifs de soutien aux apprentissages après l'école ou le mercredi : « j'apprends-je grandis » qui a accueilli 260 enfants, « ateliers découvertes pour les 2 à 6 ans » auxquels 274 enfants ont participé, « dispositifs musicaux » dont 176 enfants ont bénéficié. La ville se mobilise au côté du CCAS pour déployer les accompagnements et ateliers du programme de réussite éducative.

Dans chaque école maternelle, la ville positionne des ATSEM dans l'accompagnement éducatif et l'éveil des enfants scolarisés aux côtés des enseignants, à raison d'un agent pour chaque classe. Seules les grandes sections, qui sont dédoublées, ont une ATSEM pour 2 classes.

Chaque jour scolaire, la ville organise des accueils du matin et du soir.

Le mercredi, la ville de Grigny propose des activités sur 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec restauration : la Ribambelle / le Centaure / la Maison des Enfants et de la Nature / Dédale et Aubrac.

S'y ajoutent les 5 structures d'accueils de proximité sans restauration : Tuileries / Sablons / C.V.S / Aimé Césaire / Lucie Aubrac qui fonctionnent le mercredi de 13h à 18h.

Durant les vacances scolaires les enfants y sont accueillis de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Dans le cadre du dispositif Vacances et Colo apprenantes en direction des enfants de 7 à 15 ans, la ville a organisé des séjours de vacances thématiques ou à caractère sportif. 295 enfants ont bénéficié d'un départ en colonies de vacances. Des mini camps ont également été organisés en juillet et août où ont été accueillis 69 enfants. Ce sont des sources d'enrichissement, de socialisation, d'apprentissage de la vie collective, d'acquisition de l'autonomie et de partage pour chaque participant.

La ville dispose de deux lieux d'accueil pour les adolescents de 11-16 ans, un sur le quartier de la Grande Borne au Centre de vie sociale et un sur le quartier de Grigny II à la structure Vlamincq. Ils développent, chaque fin d'après-midi, chaque mercredi, durant les vacances et occasionnellement le week end, de multiples projets en proximité, animations en co-construction avec les publics et assurent un accompagnement vers l'autonomie, la compréhension du contexte institutionnel, une ouverture sur des problématiques comme la santé, le sommeil, les jeux vidéo, la prévention routière, etc...

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu ressource d'information et d'aide aux collégiens notamment dans la recherche de stages, l'orientation et la construction de leur projet d'études. Le PIJ se mobilise auprès de l'inspection d'académie pour que chaque jeune trouve une affectation à la rentrée, en adéquation avec leur parcours. Le PIJ travaille en totale complémentarité avec la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP) qui relève de GPS.

La ville a instauré le dispositif « pack étudiant » visant à apporter un soutien en direction des étudiants, dans l'accès à leurs droits (enseignement supérieur, logements, santé, etc...) et en leur allouant une aide de rentrée de 150 €, moyennant un engagement citoyen ou associatif de quelques heures. Cette aide a été octroyée à 215 étudiants pour l'année 2022

Le service de restauration scolaire, organisé par la Ville, permet aux enfants de bénéficier d'au moins un repas quotidien équilibré. En 2022, 114 792 repas en maternelle et 166 333 repas en élémentaire ont été servis.

Considérant que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour le développement et les capacités d'apprentissage des enfants, pour favoriser la réussite de tous les élèves et pour répondre aux difficultés liées aux inégalités sociales, la ville s'est engagée dans la distribution de petits déjeuners chaque matin, sur le temps périscolaire ou scolaire.

Cette distribution de petits déjeuners est effective, depuis le 22 mars 2021, dans toutes les maternelles et a démarré en mai 2022 dans deux écoles élémentaires, pour être déployée progressivement dans toutes les écoles élémentaires,

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par le Gouvernement en 2018. Durant l'année scolaire 2021-2022, l'opération a permis de servir 243 105 petits déjeuners en maternelles et 9 912 en élémentaires.

L'essentiel des actions pour la réussite éducative des enfants et des jeunes est assuré directement par les services municipaux, en conséquence, les dépenses de la ville correspondent majoritairement à la masse salariale des personnels : 10 517 038 €, soit 73,3 % des dépenses totale de 14 346 412 €.

Déduction faite de l'ensemble des subventions et participations des familles perçues (3 346 493 €), le coût résiduel de ce secteur représente 10 999 919 € avant intégration d'une fraction de la DSU et du FSRIF.

IV. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Cet axe, dans le cadre de l'approche globale de construction d'un parcours de vie, s'inscrit dans la continuité des actions réalisées au titre de la réussite éducative,

La ville accompagne en particulier les publics jeunes dans la mise en œuvre de leur projet avec plusieurs dispositifs.

Il s'agit notamment du soutien apporté à l'obtention du BAFA, avec l'organisation des sessions théoriques et l'accueil dans les centres de loisirs des jeunes pour réaliser la partie pratique.

La ville dispose de trois structures (Barbusse, Mandela, Athéna) à l'attention des 16-25 ans qui reçoivent en moyenne en « premier accueil » 280 jeunes par an et dans le cadre du travail de rue, c'est environ 250 jeunes avec qui un contact est engagé.

Un travail en réseau est construit avec les acteurs du territoire (associations d'insertion, Mission Locale, Centre de formation professionnelle...), dans le cadre de dispositifs comme la garantie jeunes, les emplois tremplins, les services civiques, les chantiers jeunes ou le parcours emploi compétence. Il s'agit d'inscrire chaque jeune dans un parcours constitué d'étapes adaptées à chacun. Dans cette démarche et en préalable à la mise en œuvre de ce parcours pour certains jeunes, des personnels de la ville, des coachs pour l'emploi, s'appuient sur la pratique sportive en petits groupes, pour (re)donner un cadre (respect des horaires, des autres, des règles, effort collectif, solidarité...), permettre un repositionnement, une resocialisation préalable à toute démarche vers une activité professionnelle.

Pour les publics adultes, en 2022, la ville a notamment mené un projet « code de la route » avec le financement du passage du code en 2 sessions de 50 heures au sein des 2 centres sociaux en partenariat avec une auto-école. Ces ateliers codes ont été proposés à certains bénéficiaires des ateliers ASL et certains apprenants ont également pu bénéficier d'ateliers supplémentaires au centre de conduite. C'est une action qui s'inscrit en complémentarité avec les ASL (présentés ci-dessous) qui sont des dispositifs à la fois de lutte contre l'illettrisme et au bénéfice de l'insertion sociale.

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la collectivité recrute au sein des services municipaux, des saisonniers en « jobs d'été » et des chantiers jeunes, (145 en 2022 ; 383 379 €), des jeunes (18 en 2022) en apprentissage ou en formation en alternance, des adultes relais (4 en 2022) et des personnes en parcours emploi compétence (5 en 2022), en particulier dans des métiers en tension (petite enfance, travailleurs sociaux...).

Le montant des dépenses consacrées aux actions d'insertion sociale et professionnelle s'élève à 1 395 959 € en 2022. Les financements, hors DSU et FSRIF, reçus sont de 248 266 €.

V. LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Les 2 centres sociaux de la ville sont les 2 portes d'entrée de toutes les demandes d'ateliers sociolinguistiques sur la ville. Des permanences d'évaluation linguistique sont mises en place régulièrement où les formateurs/trices, en charge des ateliers, invitent chaque usager à un test d'oral et d'écrit (afin de déterminer son niveau conformément au CERCRL). 20 permanences d'avril à décembre 2022 au centre social Pablo Picasso et 13 permanences au centre social Marie Curie ont été organisées en 2022, débouchant sur 119 personnes évaluées en 2022.

Sur la base de ces évaluations, au sein de ces 2 deux Centres sociaux (Marie Curie et Pablo Picasso) et des 2 Maisons de Quartier de la ville (Les Aiglons et les Tuileries), sont organisés directement, par du personnel municipal et par des associations, des ateliers socio-linguistiques à visée sociale. Ils sont très souvent un préalable et complémentaires aux ASL à visée professionnelle déployés sur la ville par la communauté d'agglomération et son centre de formation professionnelle, et s'articule donc avec les actions d'insertion.

Au sein de chacun des centres sociaux, la ville a implanté des Espaces Publics Numériques (EPN) où quatre ambassadeurs du numérique organisent des ateliers et permanences en direction des publics particulièrement fragilisés par le développement des procédures dématérialisées. Il s'agit de les accompagner à maîtriser ces outils, de leur permettre de pouvoir accéder aux plateformes (CAF, Impôts, CPAM, pôle emploi...) et ainsi mobiliser leurs différents droits. Les parents peuvent également en bénéficier dans le suivi de la scolarité de leurs enfants en se connectant aux espaces partagés avec les enseignants, au cartable numérique, etc.

Environ 1 500 personnes ont fréquenté les EPN en 2022.

En complément des EPN, la ville met aussi à disposition des salles multimédia implantées dans plusieurs équipements de proximité (structures jeunesse, maisons de quartier, médiathèques etc.).

Un dispositif de coffre-fort permet à chaque usager de stocker ses documents numérisés en toute sécurité, garantissant la confidentialité à chaque usager.

Au sein des divers quartiers de la ville et en mairie, sont organisées par roulement au cours de la semaine, des permanences d'écrivain public qui visent à accompagner les usagers tant dans la compréhension de documents administratifs que dans l'élaboration de courriers à l'attention d'un organisme ou d'une institution.

En 2022, la ville a enrichi ces services par la mise en place de prestations d'interprétariat, accessibles de manière simple, en particulier par téléphone.

La ville a consacré 571 167 € à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et n'a perçu que 13 000 € de subventions.

VI. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CITOYENNETE

De nombreuses actions municipales sont déconcentrées, territorialisées avec comme ambitions de favoriser le lien et la vie sociale, la participation des habitants à la vie du quartier, la citoyenneté, la lutte pour l'accès aux droits et l'égalité de tous. Elles s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et contribuent au Vivre ensemble, aux rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

Elles se structurent autour des deux Centres Sociaux (Marie Curie et Pablo Picasso) et des deux Maisons de Quartier (Les Aiglons et les Tuileries), équipements au cœur des quartiers.

Ainsi, de nombreuses activités collectives sont déployées en hyper-proximité :

- Des ateliers d'apprentissages et échanges d'expériences : cuisine, jardinage, recyclage, réparation de vélos, etc.
- Des animations socio-culturelles (ateliers d'art plastique, de théâtre, ateliers multimédia, pratique de la danse, de musiques...) et sportives (vélo, marche, tournois...),
- Des activités de découvertes et de loisirs (dimanche à la mer, sorties en bases de loisirs, au Zoo de Beauval, au Jardin de Giverny, à la mer de sable, ballades urbaines...)
- Des initiatives et temps forts sur l'égalité femmes-hommes, la culture de Paix, etc.
- Des animations hors les murs, en particulier durant tout l'été avec le programme V'LA pour offrir des vacances aux habitants qui restent à Grigny : 3 villages vacances, 4 opérations « Ma cité s'anime », 2 ateliers cirques, 6 ateliers jeux de société, 4 ateliers scientifiques, 4 sorties péniche au fil de l'eau, etc.

Le nombre de participants aux multiples activités et initiatives est évalué entre 3 500 et 3 600 personnes.

Ces structures s'appuient sur un réseau d'acteurs, de bénévoles, d'associations et elles permettent la participation à la vie des quartiers (fêtes, expositions, animations d'été...).

Elles constituent des relais dans les réflexions et la construction des réponses aux questions vécues par le quartier (propreté, appropriation des espaces publics, ligne de bus 402, sécurité, nuisance et incivilités, services et projets du territoire...).

Dans le quartier de Grigny 2, une GUSP est mise en œuvre depuis 2019 pour agir sur les conditions de vie quotidienne des habitants et en préalable à la transformation profonde du quartier engagée dans le cadre d'un ensemble de dispositifs (plan de sauvegarde, plan initiative copropriétés, ORCOD-IN, nouveau projet de renouvellement urbain...).

La GUSP est la première étape qui permet de reconstruire du lien avec et entre les habitants, d'apporter des premières pierres à l'amélioration du cadre de vie et de redonner confiance aux habitants sans attendre les changements structurels qui mettront plusieurs années avant d'aboutir. La ville dispose d'un chef de projet de la GUSP et la construction des projets s'appuie sur le centre social Picasso et la maison du projet ouverte en 2022 et qui réunit les divers acteurs (EPFIF, CCAS, GPS...).

Un panel important d'actions a été développé :

- ✓ Embellissement du quartier et mobilisation des habitants :

- peinture des barrières et bancs en béton des Sablons
 - Création des jardins partagés aux 7-9 Sablons
 - Ateliers pédagogiques de jardinage et de sensibilisation à la biodiversité sur l'aire de jeux de la Girafe et sur l'espace biodiversité du Coteau Vlaminc
- ✓ Proposer une offre d'animations et d'événements sur les espaces publics réaménagés dans le cadre de la GUSP afin de favoriser une appropriation positive de ces espaces par les habitants et lutter contre leur dégradation
 - ✓ Sensibilisation au tri des déchets :
 - Installation d'une ressourcerie éphémère aux Tuileries sur 5 semaines en avril-mai
 - 2 opérations de nettoyage collectif sur le quartier des Sablons et en pied d'immeuble
 - ✓ Mobilisation des habitants sur les transformations de leur quartier : 6 ateliers en 2022
 - ✓ Accompagnement social renforcé de publics spécifiques non couverts par le droit commun et sensibilisation à l'accès au droit :
 - Accompagnement social des ménages en situation d'habitat indigne
 - Accompagnement juridique au droit des étrangers
 - Sensibilisation à l'accès au droit par un porte à porte
 - Recours à un service d'interprétariat
 - Accompagnement socio-professionnel des personnes immigrées en situation de précarité identifiées sur le parvis de la gare RER de Grigny
 - Accompagnement psychologique des habitants impactés par les transformations de leur quartiers et formation aux premiers secours en santé mentale des professionnels de terrain de Grigny 2

Les Centres Sociaux et Maisons de Quartiers sont des équipements moteurs dans la cohésion sociale, des lieux d'émancipation, d'éducation populaire et de vie de la citoyenneté, vecteurs du lien social.

Cet enjeu est véhiculé dans les démarches d'expression démocratique, de participation des habitants. Les 2 centres sociaux et les 2 maisons de quartiers s'inscrivent et enrichissent cette démarche participative, portées également par les équipes de coordinateurs de quartiers, dans le cadre des conseils de voisinage, du conseil citoyen, des points de rencontres, des opérations « parvis de la gare », d'ateliers thématiques ou de visites urbaines. La construction de ces temps d'échanges et de concertations, permettent de recueillir la parole et les contributions des habitants. Ils sont des lieux de partage et d'appropriation entre habitants, professionnels et élus des questions d'intérêt général.

Le Vivre ensemble et la citoyenneté implique que chacun puisse jouir de ses droits et c'est avec cet objectif que la ville anime un Point d'Accès au Droit (PAD) sous la supervision du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Tribunal Judiciaire.

Le PAD permet aux habitants de disposer d'un lieu gratuit et confidentiel pour bénéficier de conseils, pour faire face à des problèmes juridiques ou administratifs et ainsi faire respecter leurs droits.

Le PAD est le lieu de proximité de diverses permanences : conciliation de justice, médiation familiale, médiateurs numériques, CRESUS, CIDFF 91, MEDIAVVIP 91, avocats et délégués au défenseur des droits.

La structure a été ouverte au public le 19 avril 2022, avec l'organisation de permanences ayant reçu sur place 795 personnes et 1008 personnes par téléphone. Ces modalités d'accueil ont permis de délivrer une première information et une orientation (tribunal, CCAS...) à 723 personnes, de délivrer 1080 rendez-vous, à cela s'ajoute les 120 rendez-vous de l'écrivain public (sans rendez-vous).

Au cours de l'année 2022, de nouveaux partenaires ont été accueillis au Point d'Accès au Droit pour réaliser des permanences supplémentaires :

- Le conciliateur de justice présent depuis mai, deux fois par mois. Il est compétent pour des litiges entre les personnes privées.
- Le médiateur familial présent depuis septembre, deux fois par mois, permet aux usagers de recevoir une première séance d'information gratuite sur les modalités de la médiation familiale.
- En décembre, un deuxième agent d'accueil a été recruté pour permettre une meilleure prise en charge des appels téléphoniques

Les dépenses consacrées au développement social et à la citoyenneté se sont élevées à 2 482 167 € en 2022, et ont été financées (avant DSU et FSRIF) pour 376 482 € (participations des usagers et subventions notamment de la CAF et de la politique de la ville), soit un reste à charge de 2 105 685 €.

VII. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Le mouvement associatif local est un vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et du « Vivre ensemble ». Près de 200 associations actives sont répertoriées sur la commune et leur diversité (domaine sportif, culturel, éducatif, des solidarités, de l'insertion, etc.) est une richesse qui vient en coopération et/ou en complémentarité des actions de la ville.

Ce tissu associatif agit dans de multiples domaines et participe à la mise en œuvre des politiques publiques notamment en favorisant l'éducation par le sport, la dynamique multi culturelle, la participation citoyenne et en jouant un rôle d'alerte et d'innovation sociale indispensable.

La ville a constitué une équipe de 2 agents dédiée à l'accompagnement du tissu associatif. La ville met à disposition des locaux et attribue des subventions aux associations locales. En 2022, le montant a été porté à 428 447 €, ce qui correspond à une augmentation de 19,2 % par rapport à 2020.

Ainsi, ce sont 69 associations, tous domaines confondus, qui ont pu bénéficier d'un soutien financier pour des projets et activités au bénéfice de la population de Grigny.

L'ensemble du soutien au mouvement associatif représente une dépense de 950 950 € en 2022, avant attribution d'une part de la DSU et du FSRIF.

VIII. PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

La collectivité met en place depuis de très nombreuses années une politique de prévention et de médiation pour accompagner au mieux les publics vulnérables, les habitants dans leur vie quotidienne et agir contre les incivilités.

Elle a constitué un service de la persévérance scolaire qui conduit des actions de médiations scolaires afin de gérer les situations problématiques, de prévenir les décrochages, en mettant en relation les acteurs et en retissant le lien Enfants/Adolescents – Parents – Enseignants.

Le décrochage scolaire est un phénomène multifactoriel. À la grande diversité de situations de jeunes en risque de décrochage, il s'agit d'apporter des solutions coconstruites avec les différents acteurs (enseignants et personnels spécialisés des collèges, services municipaux, association d'éducateurs spécialisés...).

Un travail particulier est donc mené avec les 3 collèges pour accompagner individuellement les jeunes potentiellement décrocheurs, sujets d'exclusions temporaires ou victimes de violences, pressions, etc. En 2022, 56 élèves ont été suivis, avec lesquels des temps d'échanges, des activités éducatives, sportives ou culturelles, des sorties collectives ou des expériences d'immersion professionnelle ou civique ont été conduites.

La ville s'attache également à informer, sensibiliser et prévenir les publics jeunes des risques auxquels ils peuvent être exposés. Par exemple, la ville conduit des actions en matière de prévention routière, de savoir rouler et elle organise chaque année un tournoi du fair-play avec d'autres communes voisines.

Il s'agit également de prévenir les maltraitances, de faciliter la parole et d'intervenir pour protéger les victimes et de mobiliser le cas échéant le réseau d'acteurs adéquats.

Du 1er juin au 31 octobre, la ville a mobilisé sur le quartier de Grigny II de 14 à 22 heures une « Equipe de Médiation Urbaine » relevant d'une association spécialisée dans ce type de missions. Il s'agit de favoriser les conditions de la tranquillité publique et de la cohésion sociale.

Cette équipe constitue un intermédiaire, un facilitateur de lien Population-Institution et entre les habitants eux-mêmes. Cette équipe permet d'agir en cas de nuisances sonores ou autres atteintes à la tranquillité publique et en matière de prévention et de gestion des conflits.

Cette médiation en tranquillité publique se traduit par :

- une présence active de proximité : présence itinérante sur l'espace public et les espaces privés partagés ;

- une démarche de « Aller Vers » : prise de contact directe, spontanée ou organisée auprès des habitants ou groupes d'habitants, être identifiés et pouvoir être sollicités par les habitants ;
- une écoute active : repérage des tensions potentielles, compréhension des besoins et reformulation de la demande, orientation, information.
- une médiation à chaud (pendant la survenance de la nuisance, objet du conflit) : gestion directe des conflits (ensemble, avec les protagonistes) ; à froid (après le conflit pour éviter sa reproduction) ou en navette (travail avec chaque protagoniste sans contact direct entre eux en première phase).

En 2022, l'équipe a rencontré 9521 personnes différentes, ont réalisé 75 actions en veille technique d'urgence et 1589 veilles sociales, surtout en prévention des conflits.

La ville a créé depuis 2018 la mise en œuvre d'un service de police municipale de proximité composé à la fois d'agents de police municipale et d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP). L'objectif est de disposer d'un effectif total de 12 personnes.

Ce service vient compléter le dispositif de médiation sociale dans la lutte contre les incivilités du quotidien, pour la prévention des nuisances et pour assurer la tranquillité publique au quotidien. Il est aussi en charge de surveiller la voie publique et de verbaliser les infractions de stationnement.

Dans le cadre de la convention de coordination avec la police nationale, la police municipale n'intervient pas sur les périmètres des 2 quartiers de reconquête républicaine, où la police nationale concentre ses actions. La police municipale intervient uniquement dans les autres quartiers (Centre-ville, Village, ZAC des Radars, Patios et secteur des Lacs).

Au titre des objectifs partagés avec l'Etat local et pour conforter la sécurité des personnes et des biens, la ville a engagé la mise en œuvre d'un service de vidéo protection de 52 caméras. Les installations ont débuté sur le quartier de Grigny II. La mise en service du centre de supervision urbaine (6 agents) a été effectuée en octobre 2021. Depuis, la ville poursuit le déploiement et l'élargissement du réseau de vidéoprotection au centre-ville et sur le quartier de la Grande Borne.

Dans le cadre du développement de la sécurisation des équipements publics et en particulier les 27 écoles, la ville met en place les mesures afférentes au plan particulier de mise en sureté (PPMS) et installe progressivement un dispositif de badge d'accès.

En 2022, la ville a dépensé 2 020 415 € au titre de ses actions de prévention de la délinquance et de tranquillité publique et pour lesquelles elle a obtenu 646 955 € de financements (FIPD, DSIL).

IX. ANIMATIONS ET PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

L'accès à des actions culturelles et sportives diversifiées s'inscrit dans les ambitions éducatives de la ville, pour la réussite des enfants du territoire.

Ces actions culturelles et sportives organisées sur la ville font parties intégrantes du parcours éducatif auquel chacun a droit et elles s'articulent avec l'ensemble des actions éducatives conduites sur le territoire. Dans une dynamique d'éducation populaire, elles s'inscrivent comme des vecteurs à la fois d'apprentissage et d'enrichissement individuels et collectifs.

En matière culturelle, la ville propose un atelier d'arts plastique et visuel incluant une Micro Folie permettant aux écoles et aux jeunes publics d'accéder aux œuvres des grands musées d'une manière ludique et interactive.

Le centre culturel Sidney Bechet est un lieu à la fois :

- de diffusion de spectacles vivants (programmation de concerts, théâtre, danse, cinéma) accessibles gratuitement et pour tous publics
- de sensibilisation et de découverte avec des ateliers d'expressions et pratiques réservés aux scolaires et débouchant sur une représentation au terme du cycle,
- d'initiatives, soirées dansantes et/ou musicales, et représentations organisées par diverses associatives locales.

L'année est rythmée de multiples et diverses initiatives festives et culturelles : festival de l'Inde, fête de la musique, concert de l'orchestre de Massy, marché de Noël Créole, journées du patrimoine, etc.

Durant la période estivale, toute une programmation d'animations a été proposée au Grignois dans les différents quartiers. En 2022, ont été organisés :

- ✓ 6 cinémas de plein air sur des sites différents
- ✓ 4 concerts (reprise standard, rumba, salsa, groove) :
- ✓ des concerts et DJ set itinérant sur un camion aménagé (12 sorties tout au long de l'été)
- ✓ 1 bal musette au Village

Le nombre de bénéficiaires est évalué à 1 300 personnes.

L'initiative culturelle majeure est l'organisation chaque année de MON FESTIVAL, à la fin du mois d'août.

Pour son édition 2022, MON FESTIVAL a réuni sur le week-end du 27 et 28 août, plus de 12000 personnes représentant un panel diversifié de publics (jeunes, enfants et familles, Grignois et non Grignois). C'est le résultat d'une programmation diversifiée et attractive. (Programmation artiste : CENTRAL CEE, TOOFAN, SDM, GAZ, AWETE, LUCENZO, SKIZY). 23 stands associatifs ont permis au public de se restaurer et de profiter des différents produits et prestations proposés par les associations. Un village vacances a également été installé avec structures gonflables, activités et déambulations théâtrales, balades en poney qui ont rencontré un franc succès auprès des plus jeunes.

Le festival s'est déroulé en 2 temps grâce aux 2 scènes. "Mon festival caribéen", aux couleurs afro antillaises, en après-midi, a eu lieu sur la "petite scène" mise à disposition des associations afro-caribéennes. Il a été proposé une programmation de prestations artistiques avec spectacles de gwoka, zouk, kompa, afro-dance kout tambou et animations DJ. Plusieurs artistes professionnels et amateurs se sont également succédés sur les 2 jours. En soirée, une programmation artistique nationale et internationale était proposée sur la « grande scène » avec comme tête d'affiche finale CENTRAL CEE.

Plus d'une trentaine d'artistes ont performé durant ces 2 jours intenses. Ce festival s'est déroulé sans incident et a permis au public grignois et des alentours de profiter d'un plateau artistique de qualité sur 2 jours.

Enfin, la ville accueille plusieurs compagnies : l'Amin Théâtre qui travaille notamment avec les écoles, la constellation qui a développé un chemin de randonnée artistique incluant le développement du Street-Art à la Grande Borne, la compagnie des Frères Kazamaroffs avec une école de cirque.

En matière sportive, l'objectif de la municipalité est de faire découvrir plusieurs sports et de transmettre les valeurs du sport d'humanité, d'humilité, d'intégration et de mixité, les notions du dépassement de soi, du goût de l'effort, du partage et du vivre ensemble.

Outre les interventions auprès des écoles, le service des sports développe de nombreuses actions auprès des structures de la petite enfance, des centres de loisirs, mais aussi auprès du service des retraités pour faire découvrir et pratiquer une ou plusieurs disciplines. Les éducateurs proposent des séances d'éveil et d'initiation, des randonnées en forêt de Fontainebleau, des stages sportifs durant les vacances scolaires qui contribuent à développer les capacités sportives, à l'épanouissement individuel et à l'apprentissage du Faire ensemble.

Les perspectives des JOP favorise la mise en œuvre d'une dynamique sportive, une certaine émulation de la population pour la pratique physique, notamment des enfants.

Durant la semaine du 25 au 29 juillet 2022, a été organisé le « Village Sports », animation hors les murs, positionnée en centre-ville pour être accessible à tous les quartiers. L'objectif était d'aller à la rencontre des habitants et de favoriser la pratique d'activités physiques pour tous.

De 10h à 12h / 14h à 18h et avec 2 soirées nocturnes de 19h à 21h, l'action était avant tout ludique, attractive pour permettre la découverte et l'initiation à plusieurs sports.

A proximité immédiate, une exposition retraçant l'histoire des jeux olympiques était proposée.

Cette initiative a été fréquentée par 727 personnes.

Le service des sports assure l'initiation, la découverte des pratiques sportives et la mise en œuvre d'actions de sports santé. L'organisation et le développement des diverses disciplines incombent aux diverses associations sportives du territoire. Pour faciliter l'accès aux clubs, pour limiter le coût d'inscription (licence, adhésion) et des équipements pour les familles et en particulier pour les enfants, la ville a créé en 2019 le dispositif « Pass'Sport ». Il vise à favoriser l'accès des 6-15 ans à la pratique régulière d'un sport. L'aide de la ville vient en complément du Ticket loisirs de la CAF et permet de ramener le montant de la licence + adhésion à un maximum de 50 €.

Le coût 2022 s'est élevé à 64.955 € et le bilan démontre que ce dispositif a permis d'augmenter le nombre de jeunes licenciés, en particulier des jeunes filles dont le nombre a progressé de près de 50 %.

Le montant des dépenses de la ville consacrées à la culture et au sport s'élève à 1 892 549 €. Il est financé à seulement 139 538 €, laissant un reste à charge conséquent de 1 753 011 € avant affectation d'une part de la DSU et du FSRIF.

X. ACTION SOCIALE, SOLIDARITE ET SANTE

Le contexte national et local a marqué un tournant avec la crise sanitaire suivie d'une crise sociale et d'une explosion des prix. La situation ne cesse de s'aggraver et pour les Grignois, dont 43 % vivent sous le seuil de pauvreté, les impacts sont particulièrement violents, leur quotidien est particulièrement difficile.

C'est dans ce contexte que la ville a engagé la mise en place d'un plan de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la stratégie nationale en la matière et pour lequel elle s'efforce de mobiliser les acteurs : les organismes sociaux, le département, etc. En co financement avec l'Etat, la réalisation d'un observatoire de la pauvreté a été engagée et un poste de chargé de mission a été créé.

Le CCAS est la structure locale qui porte les politiques de solidarités, d'aide sociale et de santé. A ce titre, il est engagé dans plusieurs actions du plan : distribution de protections périodiques, prévention des impayés de loyers, construction d'une coopérative des acteurs, développement du « aller vers ».

Le CCAS a un rôle de lieu ressources d'informations et de gestion des dossiers pour permettre aux habitants de faire valoir leurs droits : demandes d'aides sociales, d'aides médicales d'État, de cartes transports, de bons d'énergies, de domiciliation etc...

Le CCAS agit et met en place des dispositifs d'aides d'urgence, des aides de fin d'année. Il gère une épicerie sociale « L'intermède » et accompagne les personnes vulnérables. Il développe une politique d'inclusion, notamment dans l'accueil des enfants porteurs d'un handicap au sein des activités péri et extrascolaires.

Il a en charge la politique en direction des retraités et personnes âgées, avec l'organisation de temps festifs, d'activités sportives, de loisirs, culturelles, de séjours et de lutte contre l'isolation et de maintien à domicile. Dans le cadre du plan canicule, le CCAS est en charge de gérer le fichier des personnes vulnérables. C'est la ville qui porte le service de portage de repas à domicile.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, le CCAS conduit les actions de prévention et les temps forts de sensibilisation (octobre rose, semaine bleue, santé-bien être...). Ville et CCAS se mobilisent pour maintenir et installer des praticiens sur le territoire, construisent des partenariats avec des établissements de santé. La ville a réalisé l'aménagement d'un centre de santé qui héberge les praticiens de l'association MEDIS, le Centre Médico Psychologique (CMP) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le fonctionnement du CCAS est essentiellement assuré par la subvention municipale qui s'est élevée en 2022 à 1 380 000 euros (ce qui représente près de 60% des ressources du CCAS).

Plusieurs expérimentations ont été menées au cours de l'année 2022.

Dans le cadre de l'Opération de Requalification de la Copropriété Dégradée d'Intérêt National (ORCOD IN) Grigny II, le CCAS a développé une action particulière sur le quartier. Ainsi 3 agents ont pris place en 2022 au sein de la Maison du Projet. Cette expérimentation vise à installer une proximité immédiate entre les habitants et le CCAS parmi un ensemble d'acteur sociaux. La mission des agents visant principalement à accompagner les locataires du secteur

à une permanence généraliste (allant du droit au logement et à l'hébergement, aux droits des étrangers) s'avère très lourde du fait du nombre de publics touchés et de la particularité socio-démographique du territoire de Grigny 2 (très grande pauvreté, roulement des habitants, peu de temps de résidence à Grigny, qualité d'hébergement et conditions de vie, squat). Les modalités d'intervention des acteurs sont complexes et nécessitent du temps (Être en "règle" en matière de séjour en France, de statut d'occupant du logement comme locataire ou comme propriétaire occupant).

Sur le secteur de Grigny 2, le CCAS participe aussi à une opération mensuelle (1er mercredi après-midi) de hors les murs appelée " le Parvis est à nous" sur le parvis de gare. Ce moment est un temps de sensibilisation, d'information à l'accès aux droits sociaux, qui débouche par des RDV pour traiter, accompagner les publics.

La mission de lutte contre la précarité alimentaire interne au CCAS centralise les demandes d'assiettes solidaires cuisinées par l'association "les mamas de Grigny", 2 fois par semaine. 60 assiettes solidaires financées par le CCAS sont réalisées par semaine et redistribuées gratuitement aux personnes sans possibilité de cuisiner, à l'hôtel, sans domicile stable ou hébergées. C'est à peu près 60 repas servis par semaine. Depuis avril 2021, 88 ménages (33 nouveaux entrants depuis janvier 2022) sont dans le dispositif.

Cette action vise à permettre aux "mamas de Grigny" d'ouvrir un restaurant solidaire qui pourra accueillir tout public avec des tarifs adaptés aux situations financières des habitants et une offre à emporter notamment des assiettes solidaires. La mise en place de ce projet, accompagné par l'association GRDR veut favoriser notamment l'intégration des populations migrantes. Il a généré plusieurs réunions de concertation (8), des visites d'études de locaux sur la ville et la recherche de modèles extérieurs pour s'inspirer (Rest'Auber à Aubervilliers, le Refettorio de Paris, primeur de la gare).

La ville alloue 1 797 568€ directement à l'action sociale, à la solidarité et à la santé. Cette somme recouvre la subvention au CCAS, la réalisation de l'observatoire de la pauvreté et le poste de cheffe de projet du plan de lutte. A noter que ce montant n'intègre que très peu le plan de lutte contre la pauvreté, dont les actions irriguent l'ensemble des politiques municipales et se retrouvent donc dans d'autres rubriques de ce rapport : les petits déjeuners dans la réussite éducative, l'accès aux droits et le « aller vers » dans le développement social et l'insertion, l'accueil des enfants des parents en formation dans la politique de la petite enfance, etc...

XII. AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET HABITAT

Les actions d'amélioration du cadre de vie des habitants portent d'abord à l'échelle globale de la ville sur les dispositifs d'hygiène et de salubrité (désinsectisation-dératisation...), la gestion des animaux errants, l'enlèvement des épaves.

La gestion des voiries et espaces verts incombent à la communauté d'agglomération, pour autant les interventions sont définies en concertation avec la ville et les habitants et visent à améliorer la sécurité, le partage d'usages des espaces publics, à réduire les pollutions sonores, visuelles.

Ainsi, en 2022, Grand Paris Sud a notamment aménagé des pistes cyclables le long du T12 et de l'aqueduc des eaux de la Vanne, un îlot central route de Corbeil, a installé des ralentisseurs, de plateaux traversants, etc. Autant de solutions techniques venues en complément de la décision de la ville de réduire à 30 km/h la vitesse sur une très grande majorité des rues de Grigny.

La ville a engagé en 2022 la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, en s'appuyant sur les diverses richesses du territoire que représentent les lacs et leurs abords, la plaine centrale de la Grande Borne, les bois de l'Arbalète et de la Sapinière, les terrains de l'Orme Pomponne, de la Folie, etc. La ville a associé plusieurs associations spécialisées à l'élaboration de cet atlas dont la livraison est intervenue en fin d'année 2023. Il va être partagé avec les habitants, notamment les enfants et permettre de construire les actions de sensibilisation et de protection adéquates.

En 2022, la ville a également démarré un projet d'agriculture urbaine et de potagers partagés au sein des quartiers et en s'appuyant sur l'association Merci Raymond pour accompagner les publics.

L'action de la ville en matière de cadre de vie comprend toutes les interventions de « remise à niveau des espaces » opérées au titre de la GUSP de Grigny 2 :

- ✓ En matière d'entretien :
 - Travaux d'office en substitution des copropriétés défaillantes financièrement : abattage d'arbres dangereux et ramassage des déchets posant des problématiques de salubrité
 - 6 dératisations / an dont 3 coordonnées avec GPS, la SNCF, les syndicats
 - 2 campagnes de régulation des pigeons sur les Sablons
 - Retrait des voitures ventouses sur les voiries, stationnements publics et le parking du Centre commercial : 104 voitures retirées en 2022.

- ✓ Travaux de remise à niveau des espaces publics
 - Reprise et rénovation complète de l'espace dédié aux animations sur le Coteau Vlaminc
 - Déclinaison opérationnelle de la charte graphique conçue par l'ENSCI sur les panneaux directionnels, de signalétique, à implanter à Grigny 2

- ✓ Travaux d'office réalisés pour 37 078 € au titre des mesures de sécurité et d'hygiène, notamment après les incendies survenus

- ✓ Aménagements transitoires :
 - Création d'une logette destinée à la pré-collecte des encombrants sur un espace privatif de la copropriété afin d'accompagner les syndicats à résoudre les dysfonctionnements de gestion des encombrants au sein de leur patrimoine

La ville intervient également en matière de lutte contre l'habitat indigne. En 2022, les services municipaux ont réalisé, essentiellement au sein des copropriétés de Grigny II :

- ✓ 120 visites au titre des Autorisations Préalables à la Mise en Location, 3 ont donné lieu à un arrêté de refus et 8 ont été transférés aux services de l'Etat (DDT)
- ✓ 162 primo-visites et 171 visites de contrôle des logements de propriétaires bailleurs, 242 mises en demeure de réaliser des travaux ont été établies.
- ✓ 11 saisines du parquet et 14 saisines de l'ARS et l'ARS a établi 14 Arrêté de sur-occupation/insalubrité.

La ville est également fortement mobilisée dans les procédures de relogements. Au titre des opérations d'aménagement, 1 300 logements vont être démolis : 921 sur Grigny 2 et 397 à la Grande Borne.

S'y ajoutent 402 logements de la copropriété de G2 qui seront transformés en logements sociaux.

Le nombre de relogements dans une période d'environ 3 à 4 ans est particulièrement important.

Une Charte du relogement a été signée en 2021 pour fixer le cadre, les modalités de travail, organiser ces relogements avec les bailleurs, les opérateurs et l'Etat et pour garantir de bonnes conditions de relogements aux familles (montant des loyers, secteur géographique, taille du logement, etc.).

La commune a positionné un agent spécifiquement dédié à la gestion et au suivi de ces relogements et mobilise une part de son contingent au titre de relogements.

La ville a consacré un budget de 1 246 009 € aux actions d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat et a perçu 241 242 € de financements, en particuliers de l'ANAH au titre de la GUSP de Grigny II.